



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

Envoyé en préfecture le 28/01/2021

Reçu en préfecture le 28/01/2021

Affiché le

SLO

ID : 030-213000342-20210126-DELIB_2021_001-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 JANVIER 2021

Le vingt-six janvier deux mille vingt et un, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Étaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZLLIER, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Sylvie ROBERT, Martial DURAND, Isabelle GIOENI, Valérie RAÏS CHABANNE, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Judith FLORENT.

Étaient absents (6) : Johan GALLET, Aurélie MUNOZ, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Alain DUCROS, Daniëla DE VIDO.

Procurations (5) : De Johan GALLET à Martial DURAND, de Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Adrien HERITIER à Sylvie ROBERT, de Linda OBENANS à Olivier RIGAL, de Alain DUCROS à Catherine NAVATEL.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance, M. Martial DURAND.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'approbation du compte-rendu du 3 décembre 2020.

➤ **Vu** le compte-rendu de la séance du 3 décembre 2020,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

☞ **ADOpte** le compte rendu de la séance du 3 décembre 2020.

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	23	28

QUESTION N°		
21 - 001		
OBJET		
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 3 DECEMBRE 2020		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		
Compte-rendu		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 26 janvier 2021

Le Maire,
Juan MARTINEZ






Envoyé en préfecture le 28/01/2021
 Reçu en préfecture le 28/01/2021
 Affiché le 
 ID: 030-21500342-20210126-DELIB_2021_002-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU GARD

Séance du 26 JANVIER 2021

VILLE DE
BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
 📠 04 66 01 61 64

Le vingt-six janvier deux mille vingt et un, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZLLIER, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Sylvie ROBERT, Martial DURAND, Isabelle GIOENI, Valérie RAÏS CHABANNE, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Judith FLORENT.

Etaient absents (6) : Johan GALLET, Aurélie MUNOZ, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Alain DUCROS, Danièla DE VIDO.

Procurations (5) : De Johan GALLET à Martial DURAND, de Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Adrien HERITIER à Sylvie ROBERT, de Linda OBENANS à Olivier RIGAL, de Alain DUCROS à Catherine NAVATEL.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance, M. Martial DURAND.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les décisions prises à ce jour par délégation.

- **Vu** l'article L 2122-22 du CGCT ;
- **Vu** la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal n° 20-013 du 10 juin 2020 ;
- **Considérant** l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

CIM/2020/040 – Rétrocession concession cimetière – N° 602 carré 8 n° 59 (3 700,22 €).

MP/2020/041 – Réaménagement de la RD3 et des espaces publics adjacents en traversée d'agglomération de Bellegarde.

MP/2020/042 – Marché n° 2020-008 – Transport public par navette – Attribution (137 363,53 €).

MP/2020/043 – Marché n° 2020-007 – Entretien des réseaux d'assainissement des eaux usées et pluviales – Attribution (34 477,33 € HT).

MP/2020/044 – Marché n° 2020-006 – Entretien et conduite de la station d'épuration « THETYS » et des postes de relevages – Attribution (70 065,90 € HT).

DIR/2020/045 – Avenant n° 1 à la convention de sous-location de la gendarmerie.

FON/2020/046 – Contrat de location – M. et Mme Jean-Paul CARLIER (85,65 € par an).

FON/2020/047 – Droit de préemption exercé pour le bien immobilier sis à Bellegarde, 7 rue de Oliviers – Cadastré G 2411 et G 2414.

Pour extrait conforme,
 Fait et délibéré à Bellegarde, le 26 janvier 2021
 Le Maire,
 Juan MARTINEZ



NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	23	28
QUESTION N°		
21 - 002		
OBJET		
DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU MAIRE		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
-	-	-
CONVOC. & AFFICHAGE		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU GARD

Séance du 26 JANVIER 2021

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice	Présents	Votants
29	23	28

QUESTION N°

21 - 003

OBJET

ACQUISITION PARCELLES

E 151 ET E 152

-

JEAN-PIERRE GUERIN

ET

AGNES SERMENT NEE

GUERIN

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
28	0	0

CONVOC. &
AFFICHAGE

DEPOT EN PREFECTURE

Le

PIECE JOINTE

Promesse de
vente, plan
cadastral

Le vingt-six janvier deux mille vingt et un, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Étaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZLLIER, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Sylvie ROBERT, Martial DURAND, Isabelle GIOENI, Valérie RAÏS CHABANNE, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Judith FLORENT.

Étaient absents (6) : Johan GALLET, Aurélie MUNOZ, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Alain DUCROS, Daniëla DE VIDO.

Procurations (5) : De Johan GALLET à Martial DURAND, de Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Adrien HERITIER à Sylvie ROBERT, de Linda OBENANS à Olivier RIGAL, de Alain DUCROS à Catherine NAVATEL.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance, M. Martial DURAND.

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre du dossier de la VENTE GUERIN/CNE DE BELLEGARDE concernant les parcelles E 151 et E 152 et par suite des décès de Monsieur et Madame Raymond GUERIN, il convient de prendre une nouvelle délibération pour la vente par les héritiers Monsieur Jean-Pierre GUERIN et Mme Agnès SERMENT née GUERIN.

Monsieur le Maire expose au Conseil que Monsieur Jean-Pierre GUERIN et Mme Agnès SERMENT née GUERIN confirment leur souhait de céder à la commune les parcelles cadastrées précitées au lieu-dit « La Tour » d'une superficie totale de 5 160 m².

La commune a un réel intérêt d'acheter ces parcelles du fait de leur localisation et de leur histoire. En effet, ces terrains inconstructibles sont situés en zone naturelle protégée en raison de la qualité du site, du paysage, de son patrimoine, et notamment par la présence de ruines d'un ancien moulin à vent.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

Monsieur Jean-Pierre GUERIN et Mme Agnès SERMENT née GUERIN nous ont d'ores et déjà fait parvenir une promesse de vente signée d'un montant de 10 000 €.

Le conseil municipal,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

- Vu l'article L.111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.
- Vu le plan cadastral,

Envoyé en préfecture le 28/01/2021

Reçu en préfecture le 28/01/2021

Affiché le

SLO

ID : 030-213000342-20210126-DELIB_2021_003-DE

- **Vu** la promesse de vente de Monsieur Jean-Pierre GUERIN et Mme Agnès SERMENT née GUERIN.

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles E 151 et E 152 au prix de 10 000 €.
- **DIT** que les frais d'acte afférents à cette acquisition sont à la charge de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces découlant du présent projet.
- **DESIGNE** l'office notarial de Bellegarde pour établir l'acte.
- **DIT** que ce terrain sera inscrit à l'inventaire communal sous le numéro TER/2020/2111.
- **DIT** que les dépenses correspondant à cette acquisition seront imputées sous le numéro d'opération 1123.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 26 janvier 2021*

Le Maire,
Juan MARTINEZ






Envoyé en préfecture le 28/01/2021

Reçu en préfecture le 28/01/2021

Affiché le

SLO

ID: 035-21300342-20210126-DELIB_2021_004-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU GARD

Séance du 26 JANVIER 2021

VILLE DE
BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

Le vingt-six janvier deux mille vingt et un, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Étaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZLLIER, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Sylvie ROBERT, Martial DURAND, Isabelle GIOENI, Valérie RAÏS CHABANNE, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Judith FLORENT.

Étaient absents (6) : Johan GALLET, Aurélie MUNOZ, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Alain DUCROS, Danièla DE VIDO.

Procurations (5) : De Johan GALLET à Martial DURAND, de Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Adrien HERITIER à Sylvie ROBERT, de Linda OBENANS à Olivier RIGAL, de Alain DUCROS à Catherine NAVATEL.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance, M. Martial DURAND.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que Monsieur Brice CONTE MAIORINO souhaite acheter la parcelle cadastrée section G n° 2407, lieu-dit « la ville », d'une superficie de 19 m² appartenant à la Commune de Bellegarde dans le but de créer un escalier indépendant extérieur.

Le service des Domaines a estimé le prix de cette parcelle à 2 000,00 €.

Le conseil municipal,

- **Vu** la demande de Brice CONTE MAIORINO,
- **Vu** l'estimation du bien réalisée par le service de Domaines en date du 3 Décembre 2020,
- **Vu** la promesse de d'achat signée par Monsieur Brice CONTE MAIORINO en date du 15 janvier 2021.

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☞ **APPROUVE** l'aliénation du terrain en question à Monsieur Brice CONTE MAIORINO au prix de 2 000,00 €.
- ☞ **DIT** que les frais d'acte afférents à cette acquisition sont à la charge de l'acquéreur.
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces découlant du présent projet.
- **DESIGNE** l'office notarial de Bellegarde pour établir l'acte.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 26 janvier 2021

Le Maire,
Juan MARTINEZ





Envoyé en préfecture le 28/01/2021
 Reçu en préfecture le 28/01/2021
 Affiché le **SLO**
 ID : 030-213000342-20210126-DELIB_2021_005-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 JANVIER 2021

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE
BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
 ☎ 04 66 01 61 64

Le vingt-six janvier deux mille vingt et un, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Étaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZLLIER, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Sylvie ROBERT, Martial DURAND, Isabelle GIOENI, Valérie RAÏS CHABANNE, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Judith FLORENT.

Étaient absents (6) : Johan GALLET, Aurélie MUNOZ, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Alain DUCROS, Daniëla DE VIDO.

Procurations (5) : De Johan GALLET à Martial DURAND, de Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Adrien HERITIER à Sylvie ROBERT, de Linda OBENANS à Olivier RIGAL, de Alain DUCROS à Catherine NAVATEL.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance, M. Martial DURAND.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019, les communautés et les métropoles peuvent décider, par une délibération du conseil communautaire, d'élaborer un pacte de gouvernance dans le but, notamment, d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal.

L'avis des conseils municipaux est requis dans un délai de deux mois après la transmission du projet par le conseil communautaire aux communes membres. Dans les faits, cela amène les intercommunalités à élaborer, en lien avec les communes, le pacte de gouvernance avant le mois de mars 2021.

En conséquence, en application de l'article L 5211-11-2 du code Général des Collectivités Territoriales, La Communauté de Commune Beaucaire Terre d'Argence nous demande de soumettre le texte du pacte de gouvernance au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

☞ **APPROUVE le Pacte de Gouvernance**

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 26 janvier 2021

Le Maire,
Juan MARTINEZ



(Handwritten signature)



Envoyé en préfecture le 28/01/2021
 Reçu en préfecture le 28/01/2021
 Affiché le **SLO**
 ID: 2036-213600342-20210126-DELIB_2021_006-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU GARD

Séance du 26 JANVIER 2021

VILLE DE
BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
 📠 04 66 01 61 64

Le vingt-six janvier deux mille vingt et un, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZLLIER, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Sylvie ROBERT, Martial DURAND, Isabelle GIOENI, Valérie RAÏS CHABANNE, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Judith FLORENT.

Etaient absents (6) : Johan GALLET, Aurélie MUNOZ, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Alain DUCROS, Danièla DE VIDO.

Procurations (5) : De Johan GALLET à Martial DURAND, de Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Adrien HERITIER à Sylvie ROBERT, de Linda OBENANS à Olivier RIGAL, de Alain DUCROS à Catherine NAVATEL.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance, M. Martial DURAND.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'à la suite de la démission de Madame Roseline BOURRELLY en qualité de Conseillère municipale, il est nécessaire d'effectuer son remplacement au sein du conseil d'administration du CCAS.

Monsieur le Maire propose Madame Judith FLORENT, conseillère municipale, pour prendre la place de Madame Roseline BOURRELLY en qualité de membre du conseil d'administration du CCAS.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

☞ **ACCEPTE** la désignation de Madame Judith FLORENT en qualité de membre du conseil d'administration du CCAS.

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En séance	Présents	Votants
29	23	28
QUESTION N°		
21 - 006		
OBJET		
MODIFICATION		
-		
REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS		
-		
JUDITH FLORENT		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 26 janvier 2021

Le Maire,
Juan MARTINEZ






Envoyé en préfecture le 28/01/2021
 Reçu en préfecture le 28/01/2021
 Affiché le **SLO**
 ID: 036-21300342-20210126-DELIB_2021_007-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU GARD

Séance du 26 JANVIER 2021

VILLE DE
BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
 📠 04 66 01 61 64

Le vingt-six janvier deux mille vingt et un, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZLLIER, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Sylvie ROBERT, Martial DURAND, Isabelle GIOENI, Valérie RAÏS CHABANNE, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Judith FLORENT.

Etaient absents (6) : Johan GALLET, Aurélie MUNOZ, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Alain DUCROS, Danièla DE VIDO.

Procurations (5) : De Johan GALLET à Martial DURAND, de Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Adrien HERITIER à Sylvie ROBERT, de Linda OBENANS à Olivier RIGAL, de Alain DUCROS à Catherine NAVATEL.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance, M. Martial DURAND.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la présente convention concerne l'aménagement de la RD 3 en agglomération, entre la PR 0+150 et le PR 0+610, par la Commune de Bellegarde.

Elle a pour objet de préciser les modalités d'intervention et les domaines de responsabilité du Département et de la commune dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation partiels du domaine public routier départemental et de ses dépendances en agglomération.

De son côté, le conseil départemental est favorable à l'approbation de cette convention de transfert de gestion sous réserve que le conseil municipal l'approuve à son tour.

Le Conseil municipal,

- **Vu** la demande du conseil départemental

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☞ **APPROUVE** la convention de transfert de gestion pour l'aménagement de la RD 3 dans la traversée d'agglomération de Bellegarde – Tranche 2.
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute pièce y afférente.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 26 janvier 2021

Le Maire,
Juan MARTINEZ



NOMBRE DE CONSEILLERS		
Indisponibles	Présents	Votants
29	23	28

QUESTION N°		
21 - 007		
OBJET		
APPROBATION - CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA RD3 - TRANCHE 2		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		
Convention		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

Séance du 26 janvier 2021

Le vingt-six janvier deux mille vingt-et-un, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Étaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZLLIER, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Sylvie ROBERT, Martial DURAND, Isabelle GIOENI, Valérie RAÏS CHABANNE, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Judith FLORENT.

Étaient absents (6) : Johan GALLET, Aurélie MUNOZ, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Alain DUCROS, Daniëla DE VIDO.

Procurations (5) : De Johan GALLET à Martial DURAND, de Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Adrien HERITIER à Sylvie ROBERT, de Linda OBENANS à Olivier RIGAL, de Alain DUCROS à Catherine NAVATEL.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance, M. Martial DURAND.

Monsieur le Maire revient sur la délibération N°20-90 votée en séance du 03 décembre 2020 concernant les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2021.

Il rappelle que, d'après les dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT, la commune peut, dans l'attente du vote du budget 2021, décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

- Pour le **budget principal**, un plafond de 1 126 773.94 € (=25% de 4 507 095.76 € TTC) ;

Dans ce cadre, **le Conseil Municipal** a voté l'autorisation d'engager sur le **Budget principal**, pour un montant total de **1 120 500.00 € TTC** (inférieur au seuil), les dépenses d'investissement 2021. Afin de répondre aux besoins des services et de la collectivité, il est nécessaire de revoir la répartition de ces engagements.

Monsieur le Maire propose, sans toucher au montant total, de revoir le montant des autorisations de dépense telles que ci-dessous (seules les opérations en gras sont modifiées) :

- Pour l'opération **1087 Travaux neufs de voirie : 55 000 €**
- Pour l'opération 1088 Travaux neufs de voirie rurale : 15 000 €
- Pour l'opération **1121 Bâtiments communaux : 90 000 €**
- Pour l'opération **1123 Acquisition de terrains : 165 000 €**
- Pour l'opération 1136 Acquisition Matériel et Mobilier : 5 000 €
- Pour l'opération 1162 Créations d'espaces verts : 10 000 €
- Pour l'opération 1169 Aménagement des services techniques : 5 000 €
- Pour l'opération 1187 Aménagement du centre de loisirs : 1 000 €
- Pour l'opération 1191 Extension de réseau électrique : 10 000 €
- Pour l'opération 1199 Aménagement Ensemble sportif : 5 000 €
- Pour l'opération 1204 Aménagement Ecole Maternelle : 5 000 €

NOMBRE DE CONSEILLERS		
Inexercice	Présents	Yalons
29	23	28

QUESTION N°		
21-008		
OBJET		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021		
-		
MODIFICATION DES AUTORISATIONS		
-		
BP PRINCIPAL		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Envoyé en préfecture le 28/01/2021

Reçu en préfecture le 28/01/2021

Affiché le

Cimetière : 5 000 €

ID : 030-213000342-20210126-DELIB_2021_008-DE

- Pour l'opération 1206 Aménagement du Cimetière : 5 000 €
- **Pour l'opération 1207 Vidéosurveillance : 20 000 €**
- Pour l'opération 1212 Aménagement hôtel de ville : 15 000 €
- Pour l'opération 1220 Aménagement Ecole Batisto Bonnet : 10 000 €
- Pour l'opération 1229 Aménagement de la crèche : 2 000 €
- Pour l'opération 1240 Aménagement du Poste de Police : 500 €
- Pour l'opération 1261 Extension de l'école H. Serment : 5 000 €
- Pour l'opération 1274 Aménagement cuisine centrale : 10 000 €
- Pour l'opération 1277 Panneaux de signalisation : 10 000 €
- **Pour l'opération 1280 Aménagement de la RD3 : 250 000 €**
- Pour l'opération 1283 Aménagement de la Maison des Jeunes : 500 €
- Pour l'opération 1290 Aménagement de la Médiathèque : 1 500 €
- Pour l'opération 1300 Création d'un nouveau stade : 50 000 €
- Pour l'opération 1301 Construction Nouvelle crèche : 330 000 €
- **Pour l'opération 1302 Aménagement de la pinède du mont Michel : 45 000 €**

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- **AUTORISE** M. le Maire à modifier la répartition des autorisations de dépenses d'investissement anticipées du budget primitif 2021 tel qu'indiqué ci-dessus, le montant total des autorisations restant inchangé.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 26 janvier 2021*

**Le Maire,
Juan MARTINEZ**





DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

Envoyé en préfecture le 28/01/2021

Reçu en préfecture le 28/01/2021

Affiché le

SLO

ID : 030-213000342-20210126-DELIB_2021_009-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 26 janvier 2021

Le vingt-six janvier deux mille vingt-et-un, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZLLIER, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Sylvie ROBERT, Martial DURAND, Isabelle GIOENI, Valérie RAÏS CHABANNE, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Judith FLORENT.

Etaient absents (6) : Johan GALLET, Aurélie MUNOZ, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Alain DUCROS, Danièla DE VIDO.

Procurations (5) : De Johan GALLET à Martial DURAND, de Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Adrien HERITIER à Sylvie ROBERT, de Linda OBENANS à Olivier RIGAL, de Alain DUCROS à Catherine NAVATEL.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance, M. Martial DURAND.

Monsieur le Maire revient sur le projet de réaménagement de la traversée d'agglomération RD3 mené conjointement avec le Conseil Départemental et la CCBTA.

La première tranche du projet lancé en 2014, concernant la réfection des voiries et des placettes rue de la République a été achevée en 2018 et la deuxième tranche concernant la réfection de la rue d'Arles est sur le point d'être également terminée.

Après avoir déjà conventionné avec le Département du Gard pour le financement des tranches 1 et 2, Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de délibérer à nouveau pour solliciter le financement de la tranche 3 (rue de Nîmes) et de passer un nouveau contrat territorial avec le Conseil Départemental du Gard.

L'estimation financière des travaux pour cette troisième phase, s'élève à 986 818 € HT, après consultation.

LOT N°1 : Part Commune 343 362 € – Part Département : 400 000 €

LOT N°2 : 231 515 € HT

LOT N°3 : 11 941 € HT

Les travaux doivent être réalisés le 2^{ème} semestre 2021.

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☞ **SOLLICITE** l'aide du Département du Gard pour financer la phase 3 du projet de réaménagement de la RD3 (centre agglomération) dans le cadre d'un contrat territorial ;
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré à Bellegarde, le 26 janvier 2021

Le Maire,

Juan MARTINEZ



NOMBRE DE CONSEILLERS		
En séance	Présents	Votants
29	23	28

QUESTION N°

21-009

OBJET

**Demande de
subvention
(Convention
commune / CD30)**

**Financement
réaménagement
traversée
d'agglomération RD3**

Tranche 3 (rue de Nîmes)

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
28	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

DEPOT EN PREFECTURE

PIECE JOINTE

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...

La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le
Tribunal administratif dans un
délai de deux mois à compter
de sa réception par le
représentant de l'Etat et de sa
publication ou de sa
notification



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/01/2021
Réception en préfecture le 28/01/2021
Affiché le
ID: 630-21306842-20210126-DELIB_2021_010-DE

Séance du 26 janvier 2021

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE
BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
In exercice	Présents	Votants
29	23	28

QUESTION N°		
21-010		
OBJET		
SMEG 30		
-		
DEMANDE DE SUBVENTION 2021		
RD 3 TRANCHE 3 – RUE DE NIMES		
ENFOUSSEMENT DES RESEAUX		
-		
APPROBATION		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		

Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...

La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
administratif dans un délai
de deux mois à compter
de sa réception par le
représentant de l'Etat et
de sa publication ou de sa
notification

Le vingt-six janvier deux mille vingt et un, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZLLIER, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Sylvie ROBERT, Martial DURAND, Isabelle GIOENI, Valérie RAÏS CHABANNE, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Judith FLORENT.

Etaient absents (6) : Johan GALLET, Aurélie MUNOZ, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Alain DUCROS, Daniëla DE VIDO.

Procurations (5) : De Johan GALLET à Martial DURAND, de Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Adrien HERITIER à Sylvie ROBERT, de Linda OBENANS à Olivier RIGAL, de Alain DUCROS à Catherine NAVATEL.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance, M. Martial DURAND.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de son programme de requalification de son centre-ville, la commune souhaite lancer la tranche 3 qui concerne la rénovation voirie et réseaux de la rue de Nîmes (montant total des travaux : 986 818€ HT). Cette rénovation va permettre l'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication pour un montant de 231 515€ HT.

La commune en tant qu'adhérente du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard, peut être éligible à l'obtention d'une aide financière de la part du SMEG pour l'enfouissement des réseaux électriques.

Aussi, **M. le Maire** demande au Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de solliciter cette aide financière pour ce projet d'enfouissement des réseaux d'électricité auprès du SMEG.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☞ **DECIDE** de solliciter auprès du SMEG une aide financière pour le projet suivant : Enfouissement des réseaux d'électricité dans le cadre son programme de requalification de son centre-ville et notamment de rénovation de la voirie rue de Nîmes.
- ☞ **AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de solliciter l'aide financière auprès du SMEG concernant ce projet.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 26 janvier 2021

Le Maire,
Juan MARTINEZ





DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16
☎ 04 66 01 61 64

Envoyé en préfecture le 28/01/2021

Reçu en préfecture le 28/01/2021

Affiché le

SLO

ID: 030-213000342-20210126-DELIB_2021_011-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 26 janvier 2021

Le vingt-six janvier deux mille vingt-et-un, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Étaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZLLIER, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Sylvie ROBERT, Martial DURAND, Isabelle GIOENI, Valérie RAÏS CHABANNE, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Judith FLORENT.

Étaient absents (6) : Johan GALLET, Aurélie MUNOZ, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Alain DUCROS, Danièla DE VIDO.

Procurations (5) : De Johan GALLET à Martial DURAND, de Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Adrien HERITIER à Sylvie ROBERT, de Linda OBENANS à Olivier RIGAL, de Alain DUCROS à Catherine NAVATEL.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance, M. Martial DURAND.

Monsieur le Maire présente deux projets de rénovation énergétique qui portent d'une part, sur le bâtiment de la police municipale qui accueillera également le futur centre de supervision urbaine, et d'autre part, sur le bâtiment du centre culturel des Sources.

Pour mener à bien ces projets, **Monsieur le Maire informe** que deux types d'aide sont mobilisables par la commune :

- Une enveloppe exceptionnelle de la dotation de soutien local à l'investissement local 2021 (DSIL). Cette dernière a été abondée par le gouvernement dans le cadre du plan de France relance afin de financer les projets de rénovation énergétique de bâtiments publics
- Une subvention du conseil régional Occitanie qui encourage les projets locaux de transition énergétique par une amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics

Dans ce contexte, **Monsieur le Maire** propose d'engager ces dépenses et propose également au Conseil Municipal de solliciter ces deux types d'aide. Il présente le plan de financement estimatif ci-dessous :

FINANCEURS	MONTANT € HT	POURCENTAGE
Commune de Bellegarde	29 850,47 €	30%
Etat (DSIL Exceptionnelle) Plan de relance	39 800,62 €	40%
Conseil Régional	29 850,47 €	30%
TOTAL	99 501,56 €	100%

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	23	28

QUESTION N°
21-011
OBJET
Demande de subventions Rénovation énergétique
-
Appel à projet DSIL EXCEPTIONNELLE 2021
PLAN DE RELANCE
-
SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL OCCITANIE
ONT VOTE
Pour Contre Abs.
28 0 0
CONVOC. & AFFICHAGE
DEPOT EN PREFECTURE
PIECES JOINTES
Diagnostics énergétiques Devis estimatifs

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification

Envoyé en préfecture le 28/01/2021

Reçu en préfecture le 28/01/2021

Affiché le

SLO

ID : 030-213000342-20210126-DELIB_2021_011-DE

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☛ **SOLLICITE** l'aide de l'Etat et de la Région Occitanie sur le présent projet ;
- ☛ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 26 janvier 2021*

Le Maire,
Juan MARTINEZ





EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 JANVIER 2021

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE
BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
 📠 04 66 01 61 64

Le vingt-six janvier deux mille vingt et un, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZLLIER, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Sylvie ROBERT, Martial DURAND, Isabelle GIOENI, Valérie RAÏS CHABANNE, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Judith FLORENT.

Etaient absents (6) : Johan GALLET, Aurélie MUNOZ, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Alain DUCROS, Daniëla DE VIDO.

Procurations (5) : De Johan GALLET à Martial DURAND, de Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Adrien HERITIER à Sylvie ROBERT, de Linda OBENANS à Olivier RIGAL, de Alain DUCROS à Catherine NAVATEL.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance, M. Martial DURAND.

Monsieur le Maire présente l'étude relative à la création d'un stade en gazon synthétique et de ses annexes (vestiaires et sanitaires) faite par le bureau d'études ABH.

L'avant-projet sommaire fait état d'un investissement de 925 431,13 € HT dont 631 850 € HT pour le stade et 234 346,92 € HT pour la réfection des vestiaires et 59 234,21 € HT pour les frais liés au suivi et montage du projet.

Monsieur le Maire propose également au Conseil Municipal de solliciter les aides financières :

- du Conseil Régional Occitanie sous couvert du Contrat cadre Bourgs-Centres signé entre la commune et la Région
- de l'Etat dans le cadre de la DSIL et du programme « Petites Villes de demain ».

Il propose également le plan de financement estimatif ci-dessous :

Financeurs	Montant € HT	Pourcentage
Commune de Bellegarde	508 987	55%
Conseil régional Occitanie	138 815	15%
Etat DSIL	277 629	30%
TOTAL	925 431	100%

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☞ **SOLLICITE** les aides du Conseil Régional Occitanie et de l'Etat sur le présent projet ;
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Pour extrait conforme,
 Fait et délibéré à Bellegarde, le 26 janvier 2021
 Le Maire,
 Juan MARTINEZ



NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	23	28
QUESTION N°		
21 - 012		
OBJET		
SUBVENTIONS - REALISATION D'UN STADE EN GAZON SYNTHETIQUE ET DE SES ANNEXES		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		
Avant-Projet Sommaire		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

Envoyé en préfecture le 28/01/2021

Reçu en préfecture le 28/01/2021

Affiché le

SLO

ID : 030-213000342-20210126-DELIB_2021_013-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Janvier 2021

Le vingt-six janvier deux mille dix-huit, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS		
en exercice	Présents	Absents
29	23	28

Étaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZLLIER, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Sylvie ROBERT, Martial DURAND, Isabelle GIOENI, Valérie RAÏS CHABANNE, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Judith FLORENT.

Étaient absents (6) : Johan GALLET, Aurélie MUNOZ, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Alain DUCROS, Daniëla DE VIDO.

Procurations (5) : De Johan GALLET à Martial DURAND, de Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Adrien HERITIER à Sylvie ROBERT, de Linda OBENANS à Olivier RIGAL, de Alain DUCROS à Catherine NAVATEL.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance, M. Martial DURAND.

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'appel à projets, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021, a été notifié aux communes le 31 décembre 2020, par un courrier du Préfet du Gard en date du 23 décembre 2020.

Les projets éligibles doivent s'inscrire dans les catégories d'opérations prioritaires suivantes, définies par la commission des élus :

- Établissements scolaires du 1^{er} degré
- Petite enfance (avec le périscolaire)
- Acquisitions foncières en vue de construire des logements sociaux
- L'habitat insalubre associé à un projet collectif comme un chantier solidaire ou chantier école
- Les Projets de construction en bois et matériaux biosourcés (aide bonifiée de 5% lorsque le bois employé proviendra prioritairement du Massif Central)
- L'aide à la réparation des biens à la suite d'inondation
- Réseaux de collecte des eaux usées et d'alimentation en eau potable
- L'achat de matériel de débroussaillage
- Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP), EHPAD, maisons en parte et centres de santé
- Espaces mutualisés de services au public
- Projets d'intérêt économique
- Voirie : la sécurisation des piétons et des deux-roues
- Création d'espaces numériques dans le cadre de la dématérialisation des procédures administratives
- Vidéoprotection

QUESTION N°		
21-013		
OBJET		
DETR 2021		
-		
DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021		
-		
APPROBATION		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification

Envoyé en préfecture le 28/01/2021

Reçu en préfecture le 28/01/2021

Affiché le

SLO

ID : 030-213000342-20210126-DELIB_2021_013-DE

Aussi, à la vue du projet finalisé et prêt à démarrage de réhabilitation de la RD3 centre agglomération tranche 3 (rue de Nîmes), **Monsieur le Maire** demande au Conseil de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de solliciter cette aide financière pour ce projet communal. L'aide financière portera sur la partie sécurisation des piétons et des deux-roues de ce projet qui est prêt à être lancé dès le début du 2^{ème} semestre 2021 et dont le plan de financement prévisionnel (montants HT) est le suivant :

RUE DE NÎMES :

Organisation des travaux : 9 500 €

Démolition : 10 972.50 €

Trottoirs : 196 400 €

Piste cyclable : 17 050 €

Mobilier urbain, génie civil : 41 616 €

TOTAL HT : 275 538.50 €

Montant pris en charge par la commune moins l'éventuelle subvention sollicitée auprès de l'Etat : 165 323.10 € HT

Montant prévisionnel de la subvention de l'Etat : 110 215.40 € HT

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☛ **DECIDE** de solliciter la DETR 2021 pour le projet de rénovation de la RD3 centre agglomération tranche 3 pour la sécurisation des piétons et des deux roues.
- ☛ **AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de solliciter l'aide financière dans le cadre de la DETR 2021.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 26 janvier 2021*

Le Maire,
Juan MARTINEZ





EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU GARD

Séance du 26 JANVIER 2021

VILLE DE
BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
 📠 04 66 01 61 64

Le vingt-six janvier deux mille vingt et un, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZLLIER, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Sylvie ROBERT, Martial DURAND, Isabelle GIOENI, Valérie RAÏS CHABANNE, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Judith FLORENT.

Etaient absents (6) : Johan GALLET, Aurélie MUNOZ, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Alain DUCROS, Daniëla DE VIDO.

Procurations (5) : De Johan GALLET à Martial DURAND, de Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Adrien HERITIER à Sylvie ROBERT, de Linda OBENANS à Olivier RIGAL, de Alain DUCROS à Catherine NAVATEL.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance, M. Martial DURAND.

Monsieur le Maire présente le projet de requalification du Parc Mont Michel.

Face au déboisement de la pinède du Mont Michel, la commune a missionné l'Office National des Forêts (ONF) pour un diagnostic santé de ce poumon vert et de nature.

L'objectif du projet est de valoriser ce site de nature désormais au centre de la ville et de créer un espace de promenade en liaison avec d'autres lieux de la commune.

L'ONF propose à la commune le plan d'actions suivant :

- Le renouvellement des peuplements boisés du parc, en y intégrant la problématique du risque incendie
- La mise en valeur paysagère de ce site pour faciliter l'accueil du public
- L'information des visiteurs sur les ressources des lieux
- L'intégration écologique des aménagements et des travaux proposés

Pour mener à bien ce projet, l'ONF a fait la proposition financière suivante :

	Montant € HT
Travaux sylvicoles - Débroussaillage du parc	36 746
Travaux relatifs à l'accueil du public et valorisation du parc avec la plantation d'arbres	28 900
Création d'un parc de santé	25 000
TOTAL € HT	90 646

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Abstents
29	23	28

QUESTION N°		
21 - 014		
OBJET		
REQUALIFICATION DU PARC DU MONT MICHEL		
DEMANDE DE SUBVENTION		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		
Etude ONF		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Envoyé en préfecture le 28/01/2021

Reçu en préfecture le 28/01/2021

Affiché le

SLO

ID : 030-213000342-20210126-DELIB_2021_014-DE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter les aides financières des différents partenaires au titre de leur participation maximale :

- PÉTR Garrigues et Costières de Nîmes via le financement du programme européen LEADER
- Conseil Régional Occitanie sous couvert du Contrat cadre Bourgs-Centres signé entre la commune et la Région

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☞ **SOLLICITE** les aides du PÉTR Garrigues et Costières de Nîmes (Financement LEADER) et du Conseil Régional Occitanie sur le présent projet ;
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 26 janvier 2021*

Le Maire,
Juan MARTINEZ





Envoyé en préfecture le 28/01/2021

Reçu en préfecture le 28/01/2021

Affiché le

SLO

ID: 030-21300342-20210126-DELIB_2021_015-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE

DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

Séance du 26 JANVIER 2021

Le vingt-six janvier deux mille vingt et un, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaients présents (23) : Juan MARTINEZ, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZLLIER, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Sylvie ROBERT, Martial DURAND, Isabelle GIOENI, Valérie RAÏS CHABANNE, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Judith FLORENT.

Etaients absents (6) : Johan GALLET, Aurélie MUNOZ, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Alain DUCROS, Danièla DE VIDO.

Procurations (5) : De Johan GALLET à Martial DURAND, de Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Adrien HERITIER à Sylvie ROBERT, de Linda OBENANS à Olivier RIGAL, de Alain DUCROS à Catherine NAVATEL.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance, M. Martial DURAND.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du projet de création d'une crèche et de locaux commerciaux, GGL accepte de nous vendre la parcelle F 1375 située, lieu-dit « Coste Canet » à la Zac des Ferrières pour une montant de **260 000 € HT**.

Le conseil municipal,

- **Vu** l'article L.111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.
- **Vu** l'avis des Domaines en date du 21 janvier 2021
- **Vu** la promesse de vente de GGL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☞ **APPROUVE** la cession de GGL.
- ☞ **DIT** que les frais d'acte afférent à cette acquisition sont à la charge de la commune
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces découlant du présent projet.
- ☞ **DESIGNE** l'office notarial de Bellegarde pour établir l'acte.
- ☞ **DIT** que ce terrain sera inscrit à l'inventaire communal sous le n° TER2021-2112.
- ☞ **DIT** que les dépenses correspondant à cette acquisition seront imputées au budget en cours, sous le numéro 2112/820/1123.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 26 janvier 2021

Le Maire,
Juan MARTINEZ



NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Voteurs
29	23	28

QUESTION N°		
21 - 015		
OBJET		
ACQUISITION PARCELLE F 1375 - GGL - PROJET CRECHE ET LOCAUX COMMERCIAUX		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		
Avis des domaines		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.